

MAMRI

Mission d'Appui à la Mobilisation
des Ressources Internes



JANVIER 2022 • VOL. 1

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

ÉTAT DES LIEUX

02 **LE MOT DU COORDONNATEUR**
Dr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA,
Coordonnateur général de la MAMRI

05 **FOCUS SUR**
Les 05 axes stratégiques de la MAMRI

09 **LES GRANDS CHANTIERS DE RÉFORMES**
Recettes fiscales et non fiscales

AXES DE RÉFORMES

12 **CONTRATS DE PERFORMANCE**
De la nécessité de la responsabilisation et
de l'évaluation

15 **DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION**
Transformation digitale pour une meilleure
gouvernance et la sécurisation des
ressources de l'État

Vision d'ensemble de l'état des réformes et des pistes
d'optimisation en matière de mobilisation des ressources
internes en République de Guinée.

LE MOT DU COORDONNATEUR

La présente première parution du Bulletin d'Information de la MAMRI arrive au moment où la Guinée accuse un changement important dans sa trajectoire de développement. Les enjeux de développement sont entiers et les problématiques afférentes à son financement criardes. La Guinée, à l'image de tous les pays en développement, recourt à une combinaison plus ou moins optimale entre ressources domestiques et financements extérieurs, pour transformer structurellement son économie et améliorer le bien-être de ses populations. La rareté des ressources extérieures et les contraintes associées à leur mobilisation/utilisation aidant, l'intensification des efforts dans la mobilisation et la sécurisation des ressources internes devient une piste on ne peut plus sérieuse à explorer, pour atteindre de façon diligente et efficiente aux objectifs de développement durable.

C'est à ce niveau qu'intervient la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI), qui est un service d'appui visant à proposer, accompagner, suivre et évaluer les réformes dans le secteur des finances publiques pour une mobilisation optimale des ressources internes. En d'autres termes, la MAMRI n'est pas un organe d'exécution, elle vient plutôt en soutien aux services techniques compétents dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques. A ce titre, elle se doit de prendre part activement, année après année, aux débats portant sur les cycles budgétaires, afin d'en éclairer sa tutelle. Plus spécifiquement, de la pertinence des hypothèses retenues pour les prévisions budgétaires à l'exécution du budget de l'État, en passant par les débats lors des conférences budgétaires et de l'adoption du budget, le rôle de la MAMRI est essentiel pour opérer de bons choix stratégiques en matière de réformes, suggérer les cadences afférentes, leur mise en œuvre et effectuer un suivi évaluation dynamique et pertinent.



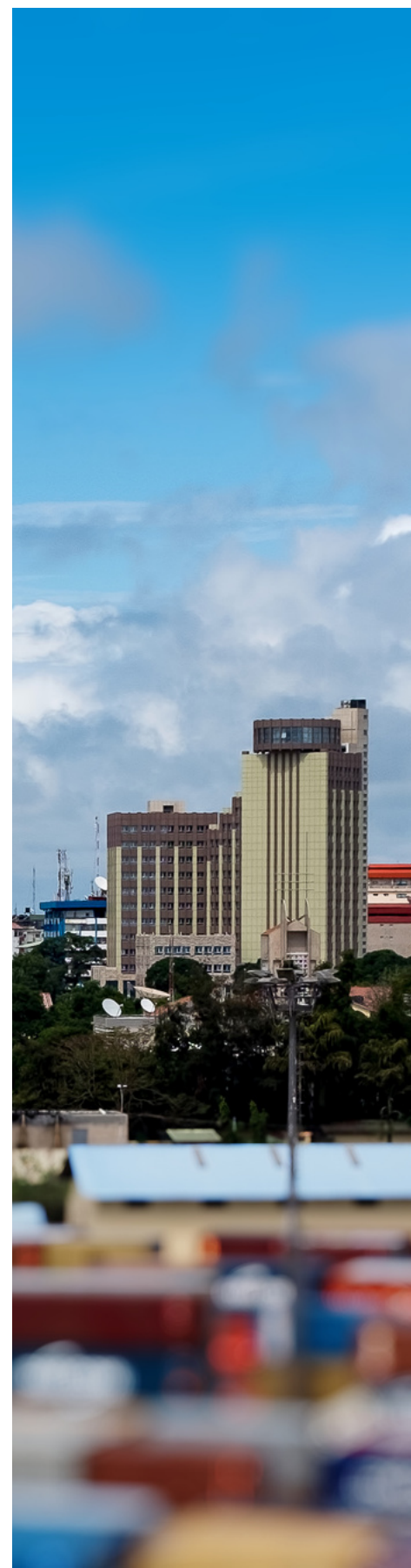
Les cinq (5) axes stratégiques de la MAMRI, présentés dans ce bulletin, sont les principaux centres d'intérêt de sa mission. La bonne exécution de ces missions, en collaboration avec les services exécutifs concernés, contribuera à la mobilisation accrue des ressources internes et à la minimisation des risques budgétaires, tout en permettant au Gouvernement d'effectuer des dépenses publiques transparentes, efficaces et à forts effets d'impact socio-économique. La sortie de la fragilité pour notre pays ne saurait se faire sans réformer fondamentalement la gestion de nos finances publiques. Cela se fera par un séquençage rationnel et réaliste par ordre de priorité, en s'assurant de la complémentarité des réformes et en veillant à ce que tous les acteurs concernés comprennent leur pertinence et y participent inclusivement.

La MAMRI se veut un outil d'aide à la décision, un instrument de promotion de la bonne Gouvernance. A ce titre, elle demeure un service d'appui de choix, à la disposition des autorités publiques pour une transition économique et financière réussie.

Bonne lecture.

Dr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA

Coordonnateur général



FOCUS SUR

Les 05 axes stratégiques de la
MAMRI

Dispositif de prospection pour des fins de réformes et de suivi des performances des différentes régies financières, la MAMRI a pour mission d'accroître rapidement, fortement et durablement la mobilisation des ressources internes en République de Guinée.

La MAMRI intervient sur trois niveaux : l'appui à la modernisation de la fiscalité d'État, de la fiscalité locale et des taxes locales, l'appui à la réforme des administrations fiscales et des autres régies financières publiques et enfin sur l'appui à l'optimisation de la gouvernance financière et des politiques financières de l'Etat.

La Coordination générale apporte un support à la dynamique de réforme sur les plans technique, méthodologique et d'appui au pilotage stratégique. Elle déploie son action dans une logique de coproduction avec tous les acteurs essentiels pour la mobilisation des ressources internes. Pour ce faire, elle s'appuie sur 05 axes stratégiques :

- **Axe ressources fiscales**
- **Axe ressources douanières**
- **Axe ressources non fiscales**
- **Axe maîtrise des dépenses fiscales et apurement des arriérés fiscaux**
- **Axe digitalisation**





RESSOURCES FISCALES

Le champ d'intervention de cette direction de projet porte essentiellement sur les recettes fiscales recouvrées par la Direction Générale des Impôts (DGI). Elle a pour vocation d'être une force de proposition dans le but d'améliorer les capacités du système fiscal guinéen dans la mobilisation des ressources internes.

Dans sa mission de conseil, la Direction de Projet Ressources Fiscales de la Mission s'inscrit dans une dynamique d'impulsion des réformes initiées et prévues d'une part, et, d'autre part, dans une démarche de force de proposition, ce dans une perspective d'émergence d'un cadre structurel fiscal plus efficace et pérenne.

RESSOURCES DOUANIÈRES

La direction de projet Mobilisation des Ressources Douanières a pour mission, au sein de la MAMRI, de relever le défi de la mobilisation maximale des recettes internes et leur accroissement dans le secteur des ressources douanières.

Elle s'emploie à diagnostiquer le fonctionnement des Douanes, identifier ses insuffisances et difficultés, cogiter sur la marge de progression possible et appuyer l'administration des douanes dans la dynamique de ses réformes et modernisation. N'ayant pas pour vocation de se substituer aux services régaliens de la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts, elle les appuie plutôt dans leurs missions de mobilisation et de sécurisation optimales des ressources internes dans un travail collaboratif et même de co-production.

RESSOURCES NON FISCALES

La direction du projet Ressources non fiscales (RNF) a pour rôle essentiel, tout comme les autres directions de projets, d'effectuer des recherches et des études sur le potentiel de ressources rangées dans la catégorie des Ressources non fiscales avec un objectif d'accroissement.

Au sein de la Mission, la Direction du projet Ressources non fiscales s'emploie, avec les départements concernés à :

- La formation des agents administratifs ;
- La réorganisation administrative et comptable visant la diversification et la rentabilisation ;
- Le recensement et la révision des textes générateurs de RNF ainsi que du circuit des documents ;
- Le règlement électronique en lien avec le Guichet unique.



MAÎTRISE DES DÉPENSES FISCALES ET APUREMENT DES ARRIÈRES FISCAUX

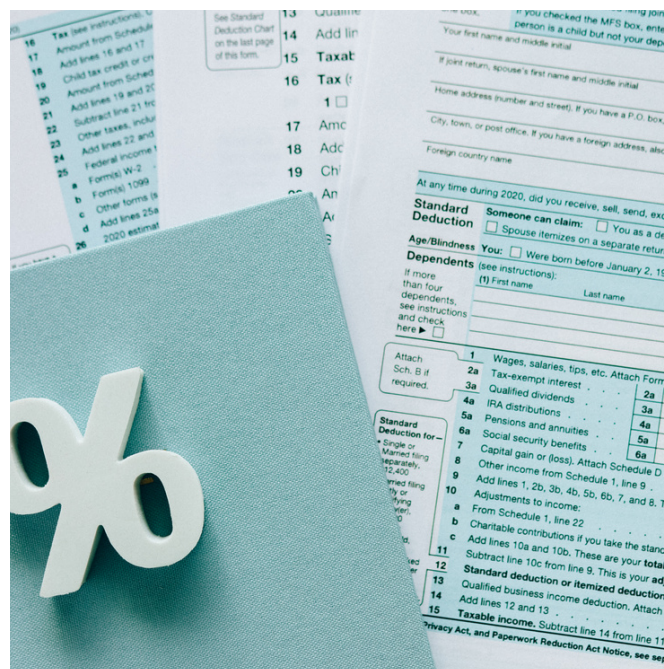
DIGITALISATION



La Direction de Projet Digitalisation a pour rôle d'initier, d'accompagner, d'appuyer et de piloter des réformes visant à moderniser les administrations de recettes.

Plus spécifiquement, la mission de la direction est d'appuyer les régies de l'État et leurs tutelles dans l'identification et le déploiement de mesures et de solutions numériques visant à favoriser la mobilisation et la sécurisation des ressources internes (fiscales, non fiscales et douanières).

Cependant l'objectif n'est pas seulement d'informatiser ou de numériser, les administrations doivent, à travers les solutions numériques, se transformer d'un point de vue organisationnel, fonctionnel, technologique et/ou humain. Le numérique n'est qu'un moyen et non une fin en soi, il doit être en support aux politiques publiques et aux réformes afin d'accélérer la transformation de l'État.



La Direction de Projet Maîtrise des dépenses fiscales et apurement des arriérés fiscaux a pour rôle d'initier, accompagner, appuyer, piloter des réformes visant à moderniser les administrations fiscales et douanières de notre pays.

Plus spécifiquement, elle a pour mission d'appuyer les régies de l'État et leurs tutelles dans leurs efforts de rationalisation des dépenses fiscales et d'apurement des arriérés fiscaux.

Les premières analyses ont révélé quelques insuffisances dans les procédures actuelles d'octroi des exonérations fiscales et de gestion des arriérés fiscaux.

La direction travaille sur une réforme des procédures d'octroi des exonérations fiscales et douanières et du système de gestion des arriérés fiscaux. L'objectif étant de les rendre plus efficaces et plus sécurisés.

LES GRANDS CHANTIERS DE RÉFORMES

Recettes fiscales et non
fiscales

Développement des grands chantiers de réformes

En 2015, la Conférence des Nations unies sur le financement du développement réunie à Addis Abeba mettait déjà l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales comme levier essentiel du développement de nos pays. Ces ressources constituent la première source de financement public en Afrique.

Les recettes fiscales et non fiscales ont représenté pour le continent, en 2017, plus de 310 Md\$, à comparer aux 50 Md\$ fournis par les partenaires au développement, aux 70 Md\$ d'investissements directs étrangers et aux 65 Md\$ de transferts de fonds des diasporas.

Au regard de ces montants, couvrant à peine la moitié des besoins de financement liés à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) s'élevant à plus de 1 000 Md\$ par an (Schmidt-Traub, 2015) ; Il apparaît crucial pour les gouvernants de continuer les efforts en vue de réduire les potentiels fiscal et non fiscal inexploités ceci dans le but de lever assez de ressources à même de financer des projets de plus grande envergure pour le bien-être, l'épanouissement de nos populations et l'atteinte de ces ODD.



En Guinée, pour atteindre ces objectifs, de nombreux chantiers et réformes ont été ouverts ces dernières années :

RECETTES FISCALES

- L'adoption d'un nouveau Code Général des Impôts le 17 juillet 2021 par l'Assemblée Nationale ;
- L'interconnexion entre certains services de l'Administration fiscale - en l'occurrence la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douane - et la Banque Centrale ;
- L'adoption par Arrêté N°A/2019/0539/MB/CAB/SGG daté du 19 février 2019 du nouvel organigramme de la Direction Générale des Impôts pour donner suite aux recommandations du FMI ;
- La consécration du statut de direction générale à la direction des impôts ;
- L'institution obligatoire du paiement des impôts et taxes par virement bancaire RTGS pour tous les contribuables via la plateforme digitale eTax ;
- Le lancement du programme d'adressage numérique et de géocodage visant à permettre une identification des propriétés foncières ;
- La création d'une Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes placée, depuis 2021, sous l'autorité directe du président de la République (antérieurement sous l'autorité directe du Premier ministre) ;
- Le lancement juridique puis opérationnel des Centres de Gestion Agréés comme moyen d'insertion des activités informelles ;
- La relecture du Code des investissements de 2015 dans une optique de rationalisation des exonérations fiscales et douanières ;
- La réalisation prochaine de l'évaluation TADAT.

RECETTES NON FISCALES

- La création du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) pour les opérations commerciales et portuaires ;
- La modernisation et sécurisation des permis de conduire et plaques d'immatriculation pour les usagers de la route ;
- La modernisation et sécurisation des cartes nationales d'identité pour les citoyens guinéens.

ÉVALUATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE GUINÉENNE

La réalisation du TADAT ou l'évaluation de l'administration fiscale guinéenne : Le « Tax Administration Diagnostic Assessment Tool » ou « TADAT » est une méthodologie permettant de réaliser une évaluation standardisée des forces et faiblesses d'un système d'administration fiscale par rapport aux bonnes pratiques internationales. Neuf domaines fondamentaux sont passés au crible par les experts TADAT : Intégrité du registre des contribuables, gestion des risques, promotion du civisme fiscal, déclaration fiscale, paiement des impôts et taxes, intégrité des déclarations, gestion des contentieux, gestion efficiente des recettes, redevabilité et transparence.

Sous le pilotage de la MAMRI, l'équipe TADAT du FMI a formé une vingtaine de cadres guinéens. Une dizaine ont été certifiés évaluateurs TADAT.

CONTRATS DE PERFORMANCE

De la nécessité
de la responsabilisation et de
l'évaluation

MISE AU POINT

Dans un contexte de crise mondiale fortement marqué par la pandémie du Covid-19, les Etats africains, pourtant plus fragiles, semblent accuser un moindre coût des effets de la crise que la plupart des pays occidentaux.

En ce qui le concerne, notre pays semble réussir, du moins pour l'instant, le pari de limiter les impacts négatifs de cette crise tant sur les vies humaines que sur l'économie nationale : moins de 373 décès enregistrés sur plus de 30 256 cas confirmés au 30 août 2021 (*source ANSS*), une croissance résiliente stabilisée de 7% en 2020 (*mission de Consultation du FMI au titre de l'Article IV*), un taux d'inflation de 12,2% en glissement annuel à fin juin 2021 (*tableau de bord de l'Economie guinéenne*), etc.



En matière de mobilisation de ressources, les derniers rapports indiquent, pour l'année 2020, que 85% des prévisions de recettes ont été recouvrées (*rapport budgétaire 2020*) par le Trésor public.

Un aperçu historique des réalisations de recettes par l'Administration fiscale affiche une tendance globalement préoccupante au regard des enjeux et projets de développement. C'est conscientes de ces défis que les plus hautes autorités ont, dès février 2021, impulsé une nouvelle dynamique – nécessaire, faut-il le rappeler – sur cette question de mobilisation de ressources, notamment par la signature des contrats de performance et pactes de doublement de recettes entre les trois régies de recettes que sont la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et leurs tutelles respectives à savoir le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère du Budget.



Les principales caractéristiques de ce cadre de performance sont les suivantes :

Les régies de recettes et leurs tutelles s'engagent réciproquement, et solennellement, sur l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

L'objectif principal est le doublement des recettes réalisées en 2020 à l'horizon 2022, c'est-à-dire passer de 18 à 36 000 Mds GNF toutes régies confondues.

En contrepartie de quoi, les tutelles administratives s'engagent également sur un certain nombre de mesures d'accompagnement au nombre desquelles la mise à la disposition desdites régies des moyens matériels et financiers nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions.

Les objectifs sont déterminés en tenant compte des spécificités de chaque régie.

Les performances et contreperformances évaluées tous les trimestres peuvent respectivement donner lieu à des sanctions positives ou négatives.

Pour les besoins de suivi, le ministère du budget, pour ce qui concerne les recettes collectées par la direction générale des impôts et la direction générale des douanes, a mis en place un comité interne de suivi qui, début août, d'après une communication du département, a présenté au ministre les données de recettes réalisées par régie et portant sur la période Mars - Mai 2021.

En revanche, du côté du ministère de l'économie et des finances, tout porte à croire qu'un tel dispositif n'aurait pas été mis en place pour faire le suivi, probablement pour des raisons valables.

Cependant, plus d'un semestre d'exécution après signature des contrats de performance, il paraît désormais important d'en faire un premier bilan complet, actualisé, par régie puis de façon consolidée, des performances enregistrées depuis le début de l'année jusqu'à fin août. Un tel exercice ne devrait pas être impossible à faire au vu de l'organisation définie au Budget et au Trésor pour la remontée mensuelle des données de recettes par les régies. Dans le cas contraire, l'indisponibilité des données quantitatives et qualitatives rendra très difficile, voire impossible, l'évaluation objective et détaillée des performances.

Cela étant, les informations fournies par le ministère de l'économie et des finances laissent supposer une certaine contreperformance des régies à fin juin 2021 par rapport aux objectifs du cadre de performance,

ce malgré une hausse globale des recettes fiscales et non fiscales par rapport à la même période en 2020. Il nous paraît, dès lors, nécessaire, voire urgent, d'orienter la stratégie sur deux axes principaux, à savoir accélérer l'effectivité des réformes fiscales en général et la digitalisation de l'administration fiscale en particulier, et améliorer le dispositif de suivi-évaluation en y associant, par exemple, des ressources externes pour plus d'objectivité.

Dans les deux cas, au-delà des retombées possibles d'une telle orientation en termes de respect des principes de bonne gouvernance de nos finances publiques, la MAMRI dont ce sont également les missions doit, désormais, pouvoir jouer un rôle important dans cet exercice. A titre d'information, la MAMRI a conçu à cet effet une matrice de suivi et d'évaluation.

La responsabilité de la mobilisation des ressources n'incombe pas qu'aux seules régies de recettes, la non-atteinte des objectifs, si jamais cette tendance défavorable venait à se confirmer, ne saurait leur être imputée de façon exclusive mais ce serait plutôt l'échec de l'ensemble de la machine administrative. Il devient impératif pour les nouvelles autorités, compte tenu des enjeux de financement du développement sur le court et moyen terme, de remobiliser les troupes en soutenant et renforçant cette dynamique impulsée en début d'année.

DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION

Transformation digitale pour
une meilleure gouvernance et
sécurisation des ressources
de l'État

COMPRENDRE LA DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION



La transformation numérique ou digitale de l'administration : c'est le fait pour l'administration, afin d'être plus performante et faciliter l'accès des services aux usagers, de changer sensiblement son fonctionnement (organisation, processus, outils, ressources humaines...), grâce à l'usage des solutions technologiques.

La mise en place de solutions technologiques permet de répondre à 4 problématiques indispensables à la sécurisation des ressources de l'Etat guinéen :

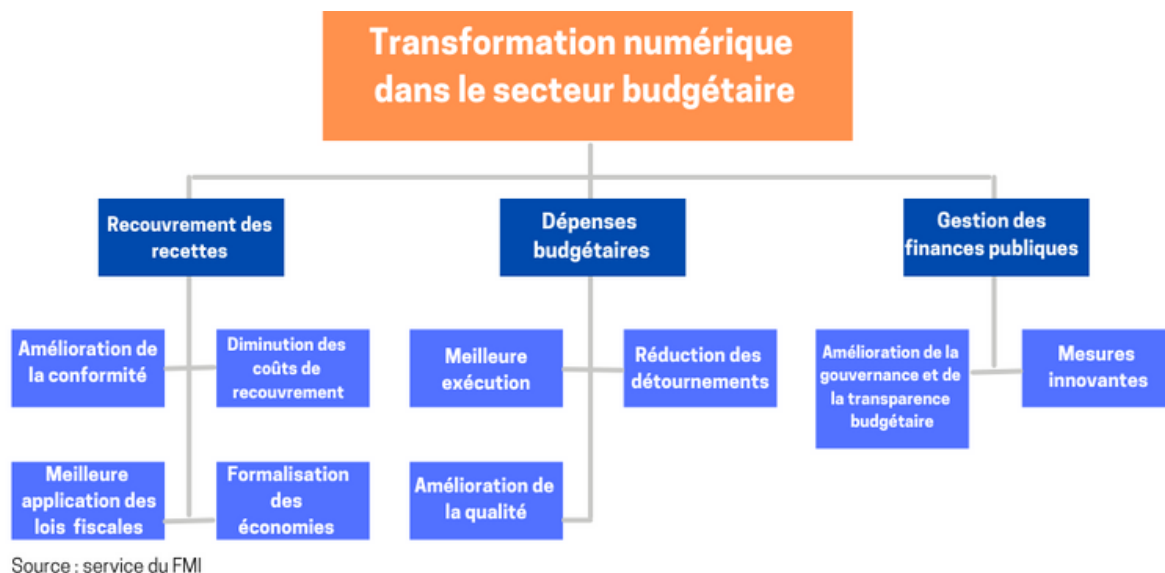
- La confidentialité des données, c'est-à-dire que l'information n'est accessible qu'à ceux qui y sont autorisés ;
- L'intégrité des données, c'est-à-dire que l'information ne peut être modifiée que par des personnes autorisées et selon un procédé défini ;
- La disponibilité des données, c'est-à-dire que l'information est accessible et utilisable aisément par les personnes autorisées. De plus, en cas de panne, cette information peut être en général récupérée ;
- La traçabilité des données, c'est-à-dire que toutes les traces de l'état et des mouvements de l'information sont conservées et consultables par les personnes autorisées. Ceci facilite notamment le travail d'audit.

Malgré ces apports clairement identifiés, il faut néanmoins noter que le niveau d'utilisation des technologies spécifiques pour la gestion des ressources internes (fiscales, non fiscales et douanières) reste limité en Guinée.

En effet, la transformation digitale ne relève pas d'un phénomène naturel, elle doit être portée, du moins en partie, par les politiques publiques pour faciliter le changement technologique et atténuer les coûts potentiels de la transition vers le numérique.

Comment la transformation digitale contribue t-elle à une meilleure gouvernance et sécurisation des ressources de l'Etat guinéen ?

Tout d'abord, la digitalisation de l'administration permet l'amélioration de l'efficacité de la transparence et de l'impact de la politique budgétaire de l'Etat, en renforçant le recueil et l'analyse des données par les autorités. Elle permet aussi d'améliorer l'efficacité dans la prestation des services publics et l'accroissement des recettes (voir le graphique ci-après).



LA MISE EN PLACE D'OUTILS NUMÉRIQUES PERMET L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES À TRAVERS :

1. L'amélioration des analyses, des prévisions et de l'établissement des budgets grâce à un accès à des informations plus précises et actualisées
2. L'amélioration de l'exécution du budget à travers la réduction des délais, la simplification des procédures et la diminution des risques d'erreurs humaines
3. L'amélioration de la transparence, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption par une meilleure accessibilité et plus grande mise à disposition des informations en ligne

LA TRANSFORMATION DIGITALE ENTRAINE AUSSI UNE MEILLEURE OPTIMISATION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES VIA :

1. Un meilleur ciblage des prestations et services publics car elle améliore fortement l'identification et la vérification des bénéficiaires, la communication des données et la gestion des informations. C'est donc un moyen pour limiter les détournements liés à la fraude, à la corruption et à l'adhésion excessive à des programmes publics (ex : mise en place des cartes d'identité numériques)
2. Une meilleure couverture des bénéficiaires éligibles aux aides d'État qui ont tendance à adhérer plus facilement aux programmes sociaux du fait de la simplification des processus de demande et d'une plus grande sensibilisation aux prestations sociales. De plus, les outils numériques peuvent aussi aider les autorités à venir en aide aux ménages isolés (ex : via les paiements et transferts mobiles)

LA DIGITALISATION, RIME AUSSI AVEC L'ACCROISSEMENT DES RECETTES DE L'ÉTAT

LA SIMPLIFICATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

A travers l'abandon du paiement des impôts par chèque et en espèces permettant ainsi de réduire les coûts de transport, de main-d'œuvre et de transaction mais également de limiter la fraude. En Guinée, il faut noter que cette démarche a déjà été enclenchée par les impôts auprès notamment des grandes et moyennes entreprises à travers la plateforme eTax. Côté Douanes, il existe depuis de nombreuses années l'outil Sydonia qui permet également de collecter les taxes douanières.

L'AMÉLIORATION DE LA CONFORMITÉ FISCALE

Par la mise en place d'outils numériques permettant d'optimiser le processus de paiement des impôts et de réduire les frais de mise en conformité fiscale (ex : déclarations de revenus pré-remplies). Elle permet également d'améliorer le volume et la qualité des renseignements sur les contribuables, la possibilité de vérification par des tiers (par exemple pour les données du secteur financier) ou l'utilisation de factures dématérialisées pour suivre les transactions afin de diminuer la fraude fiscale, y compris à la frontière.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA BASE DE L'IMPÔT

A travers la formalisation des entreprises dans l'informel en mettant en avant l'acquisition d'informations et les facilités de paiements. Cependant, des actions doivent être menées afin d'accompagner « en douceur » les entreprises vers le chemin de la formalisation (information, sensibilisation, avantages...).

LES ACTIONS À MENER PAR L'ETAT GUINÉEN POUR RÉCOLTER LES FRUITS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET EN GÉRER LES RISQUES

La transformation numérique n'est pas pour autant une solution miracle pour obtenir de meilleurs résultats en termes de ressources Etatiques, mais elle peut compléter et renforcer les réformes structurelles sous-jacentes. Les actions visant à soutenir la digitalisation des services publics nécessiteront d'élaborer un cadre politique favorable reposant sur quatre grands piliers :

- **L'investissement dans l'infrastructure** : infrastructures traditionnelles propices au numérique (ex : infrastructures électriques), infrastructures technologiques compatibles avec le numérique (ex : infrastructures de raccordement et connectivité internet des populations et entreprises...), stockage et gestion des données (infrastructures d'hébergement de données...)
- **L'investissement dans des politiques créant un climat propice aux affaires** : adaptation de l'environnement économique et réglementaire, définition de stratégies numériques globales, accès universel et inclusion numérique, dialogue entre le secteur privé et public...
- **L'investissement dans les compétences** : usage des technologies numériques pour améliorer l'enseignement de base, développement de compétences numériques, mise en place de pôles technologiques et formations...
- **L'investissement dans les cadres de gestion du risque** : lois portant sur la cybersécurité (violation de données, interruptions de communication...), sur les transactions électroniques, sur la protection des consommateurs, sur la confidentialité et la protection des données, sur les plans d'urgence et de reprise de l'activité après sinistre...

Pour sortir de la situation actuelle (sous-développement, crise sanitaire...) avec une économie plus résiliente, la Guinée devra donc nécessairement intégrer des stratégies numériques à son plan de développement global.





La transformation numérique offre ainsi la possibilité de lutter plus efficacement contre la corruption. Plusieurs études ont explicité l'impact positif de la transformation numérique sur l'amélioration de la prévention, de la détection, de la notification et de la poursuite d'actes de corruption, notamment parce que la digitalisation pousse à la transparence, à la responsabilisation et à la participation des citoyens dans la gestion de l'Etat. Les outils d'administration fiscale numériques allègent également le travail des agents des impôts et contribuent à lutter contre la corruption de ces derniers en limitant les possibilités de pots de vin. En effet, à partir du moment où une opération ne se réalise pas par contact direct entre 2 personnes physiques, les possibilités de corruption et de fraude deviennent plus difficiles.

La transformation numérique peut également améliorer la gouvernance de l'Etat ainsi que les rapports entre les autorités et les citoyens, en renforçant la confiance vis-à-vis des représentants de l'Etat. La diffusion optimale des informations réduit les coûts liés à la recherche ainsi que l'aléa moral. De plus, avec l'utilisation d'outils numériques (comme les enquêtes d'opinion en ligne), les autorités peuvent impliquer davantage les citoyens dans la définition des politiques, les prises de décisions, la résolution des problèmes et la conception des services publics. Cela contribue donc à accroître fortement la qualité des services, favorise la transparence et consolide la confiance du grand public envers les pouvoirs publics, ce qui améliore la gouvernance, l'intégrité et l'ouverture du processus politique à la participation des citoyens





MISSION D'APPUI À LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES
A C C É L É R A T E U R D E R É F O R M E S

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE LA MAMRI SUR :



www.mamri.gov.gn



[@MAMRI_GN](https://twitter.com/MAMRI_GN)



[@MAMRIGN](https://facebook.com/MAMRIGN)

La Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI) a pour mission d'intensifier et accélérer la dynamique de réformes pour accroître rapidement, significativement et durablement la mobilisation des ressources internes, en vue du financement des dépenses d'investissement et de la politique nationale de partage de la prospérité.